



N° de résolution
ou annotation

Règlements de la Municipalité Saint-Frédéric

REGLEMENT 163-88

Achat d'un chargeur sur chenilles Régie des Déchets

ATTENDU QU'il est devenu nécessaire pour la Régie des Déchets de procéder au remplacement du chargeur Case, et à l'achat d'un nouveau chargeur sur chenilles.

ATTENDU QUE le coût est estimé à 20 000\$.

ATTENDU QU'il est nécessaire que la Régie effectue un emprunt par billets, pour payer le coût de l'achat projeté.

EN CONSEQUENCE, il est proposé par Normand Sylvain et adopté à l'unanimité, que la Municipalité Saint-Frédéric appuie le règlement numéro 10-88 de la Régie des Déchets de Beauce-Centre, concernant l'achat projeté, et à effectuer un emprunt par billets, pour une somme n'excédant pas 20 000\$.

Avis de motion: 4 Juin 1988

Adoption; 6 Juin 1988

Publication: 8 Juin 1988

Ballard Jacques.
Maire

Jacqueline Lehoucq
Secrétaire

Copie conforme certifiée